COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 20 JUIN 2017

13 élus présents ou représentés. Secrétaire de séance : A. BOURRACHOT

<u>Délibérations</u>

DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT-PONT

La commune est appelée à délibérer sur la demande de retrait de la commune de St-Pont de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne.

La commune de St-Pont a elle-même délibéré le 30/01/2017 sur cette demande de retrait et sur son souhait d'adhérer à Vichy Communauté.

Vichy Communauté, pour sa part, a délibéré favorablement le 30/03/2017 avec application au 01/01/2018, et la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, le 22/06/2017, en acceptant le retrait de St-Pont au 01/01/2018 et a fixé les conditions financières du retrait à 48 329,46 €.

La Commune de Biozat se prononce favorable à ce retrait, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

AVIS SUR VENTE PAVILLON LOCATIF AUX PETITS GRENETS

Le Conseil Municipal est consulté sur la demande d'acquisition du pavillon locatif situé au 9 Grande Rue (propriétaire : ESH Cité Nouvelle), émise par les locataires. Réponse favorable à l'unanimité.

REVISION LOYERS BATIMENTS COMMUNAUX

Logement étage 22 Gde Rue : Base 1^{er} trimestre 2017 → 125,90 + **0,51** %, soit un loyer de **450,32** € qui passe à **452,61** €

Cabinet infirmier: Base 2^{ème} trimestre 2017 → 126,19 + 0,75 %, soit un loyer de 250,20 € qui passe à 252,07 €.

REVISION TARIFS

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les nouveaux tarifs de plusieurs services :

- Pour 2018:
 - Taxe assainissement : part fixe : 40 € et taxe liée à la consommation : 0,85 €/m³
 - Location Grange communale : tous les tarifs : + 10 €
- A compter du 01/10/2017:
 - Garderie : reste à 1,40 €/période (pas d'augmentation)
 - o Cantine: 2,90 € pour les enfants ; 6,60 € pour les adultes
- Pour l'année scolaire 2017-18 :
 - Le tarif des Activités périscolaires reste inchangé à 5 €/période.
 - La participation de la Commune de Charmes pour les enfants scolarisés à Biozat est fixée à 430 €/enfant

INDEMNITES KILOMETRIQUES

L'attribution d'indemnités kilométriques à la coordinatrice des activités périscolaires est reconduite, telle que l'an dernier selon le barème de 0,25 €/km. Ce même principe est adopté pour 4 intervenants extérieurs TAPS et totalement bénévoles.

DECISIONS MODIFICATIVES

Fête patronale :

Recettes - article 7713 « dons divers et libéralités reçues » : 2 000 € Dépenses - article 6232 « Fêtes et cérémonies » : 2 000 €

Sinistre tondeuse:

Recettes - article 7788 « produits exceptionnels divers » (remboursement assurance): 1 362 €

Dépenses - article 61551 « matériel roulant »: 1 362 €

MODIFICATION DELIBERATION MISE EN PLACE RIFSEEP

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le texte de la délibération du 20 juin dernier, décidant la mise en place du RIFSEEP, régime indemnitaire du personnel communal. En effet, le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, nous a fait observer que les montants plafonds stipulés, devaient être inscrits au budget. Ces montants maximums, au demeurant élevés, ne représentent absolument pas les montants annuels réellement attribués au personnel. Ces plafonds sont donc supprimés de la délibération.

AMELIORATION SECURITE aux Cluzeaux

Un manque de visibilité est observé pour les véhicules empruntant la rue du Lavoir et voulant se rendre à Cognat Lyonne. Afin de résoudre ce problème de sécurité, les services du Département proposent l'implantation d'un STOP sur la rue des Cluzeaux, pour les véhicules qui circulent dans le sens LYONNE — BIOZAT. La rue du Lavoir et celle des Placettes ont également un STOP. Seuls les véhicules venant de Biozat circuleront librement. Ce nouveau plan de circulation, adopté par le Conseil, sera mis en place par le Département d'ici quelques semaines.

Des mesures de vitesse, en plusieurs points de la commune signalés comme dangereux, seront également réalisées par les services techniques du Département.

DEPOT DECHETS VERTS

En raison de multiples incivilités à répétition, la commune a fermé le dépôt communal pendant plusieurs mois. Conscient des attentes des Biozatois, le Conseil Municipal va mettre en place, à compter du 14 octobre prochain, une nouvelle solution autorisant seulement l'accès aux véhicules de petit gabarit (hauteur limitée), sous réserve du respect des consignes imposées. Il est rappelé que ce service s'adresse exclusivement aux habitants de la commune. En cas de non respect, il sera supprimé.

Questions diverses

De nombreux travaux sont conduits sur la commune :

- La cour de l'école maternelle totalement réaménagée a été très bien accueillie par les enseignants comme par les parents... et les enfants.
- Le chantier de réfection des trottoirs de la Grande Rue se poursuit, en bonnes relations avec les riverains. Il devrait se poursuivre jusqu'à achèvement en novembre.
- La rénovation de l'étage de la Mairie, programmée au budget, va être amorcée au cours des mois d'octobre et novembre. Cependant, des travaux plus importants que prévu devraient être engagés et nous conduisent à étaler ce projet sur 2017 et 2018.
- Assainissement : les travaux de correction des anomalies constatées sur les réseaux en traversée de bourg sont en cours d'identification par Egis Eau. Un cahier des charges sera ainsi établi pour la consultation des entreprises spécialisées concernées.
- Tyrolienne : l'étude technique de l'installation est en cours avant la décision finale de passer commande.
- Concours Maisons fleuries
 Les lauréats seront récompensés le samedi 14 octobre prochain.
- Congrès des maires à Paris (le 100^{eme}) : 22 et 23 novembre Mme le Maire transmet prochainement le programme aux élus.
- Prochaine manifestation communale:
 - 2 chorales (Aigueperse et Chantelle) chanteront à l'église le samedi 7 octobre à 20h30. L'information sera diffusée aux Biozatois le 28 septembre matin par les bénévoles disponibles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.